



L'Épiphanie

**AVIS PUBLIC**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023**

Veillez prendre avis que, conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie adoptera les prévisions budgétaires de l'année 2023 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 lors d'une séance extraordinaire du conseil qui sera tenue spécialement à cet effet,

**Mercredi 14 décembre 2022 à 19 h**

Veillez noter que les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance extraordinaire porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Donné à L'Épiphanie (Québec) ce 28 novembre 2022

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE